



Aix en Provence


VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2012.1088**

Séance publique du

8 octobre 2012

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20121008-23139- DE-1-1_0
Date de signature : 10/10/12
Date de réception : mercredi 10 octobre 2012
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION- ADOPTION D'UN
AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le 08/10/12 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/10/2012, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Helliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à M. Yannick DECARA, Mme Michèle JONES à Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Gérard GERACI, M. Christian PEREZ à M. Stéphane PAOLI, Mme Catherine RIVET-JOLIN à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Dahbia BENNOUR donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Qualité de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante
Service Actions Jeunesses et Partenariat

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/10/12

RAPPORTEUR : Mme Dahbia BENNOUR

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION- ADOPTION D'UN AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Ville d'Aix-en-Provence a déterminé parmi ses objectifs prioritaires le principe d'améliorer la proximité et la qualité de vie des Aixoises et Aixois afin de satisfaire les attentes et renforcer la cohésion sociale.

Afin de répondre à ces objectifs généraux et sur notre proposition, il a été adopté par délibération N°2012.440 du Conseil Municipal du 10 Avril 2012, une convention d'objectifs avec la Maison des Jeunes et de la Culture Jacques Prévert. Cette association gère l'un des Espaces de Musiques Actuelles de la Ville et développe de nombreuses activités dont une majorité en direction des jeunes. Plus de 1 200 familles sont adhérentes et de nombreux usagers fréquentent régulièrement les activités et manifestations organisées tout au long de l'année.

Considérant la nature des projets développés par les responsables d'animation et l'impact de cette association auprès de la population aixoise qui nous manifeste sa satisfaction sur la qualité éducative des activités proposées, il nous semble important de développer notre soutien auprès de cet équipement. Il est à noter que les dirigeants fournissent régulièrement des éléments détaillés de bilans et d'analyses permettant ainsi d'évaluer avec précision l'activité de l'association. Au vu de ces éléments, nous souhaitons apporter un soutien complémentaire destiné au fonctionnement de l'Espace Musiques Actuelles ainsi qu'au développement des activités développées en direction des jeunes.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

-ATTRIBUER une subvention complémentaire de fonctionnement auprès de cette association pour l'exercice 2012 d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) sur la ligne budgétaire 92422 6574 1702, des crédits de la Direction Jeunesse et Vie Etudiante qui présente les disponibilités suffisantes,

-ADOPTER l'avenant N°4 joint en annexe,

-AUTORISER Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à la Petite Enfance et à la Jeunesse à signer l'avenant N°4 avec l'association désignée.

**2012.1088 - SECTEUR JEUNESSE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION- ADOPTION
D'UN AVENANT - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Présents et représentés	: 51
Présents	: 41
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 51
Pour	: 51
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/10/2012
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES
Qualite de Vie
Direction Jeunesse et Vie Etudiante

**ASSOCIATION MJC PREVERT
EXERCICE 2012
AVENANT N° 4 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
ADOPTEE PAR DELIBERATION N°2012.440
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012**

Entre :

La Commune d'Aix-en-Provence, représentée par son Maire ou par l'Adjoint délégué Petite Enfance et Jeunesse,
agissant en vertu d'une délibération du Conseil municipal du
désignée sous le terme "la Commune" d'une part,

et,

L'Association "MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE " ci-après désignée
"l'Association"

Siège social : 24 Boulevard de la République
13100 Aix-en-Provence

N° SIRET : 38108388000017

représentée par son Président en exercice, dûment habilité par décision du Conseil d'Administration.

PREAMBULE

La Commune a adopté par délibération N°2012.440 du Conseil Municipal du 10 avril 2012 une convention d'objectifs avec l'Association.

Suite à sa demande, il est attribué à l'Association une subvention complémentaire afin de soutenir son action en direction des jeunes.

Ceci rappelé, il a été convenu ce qui suit :

Article 1

Il est ajouté à l'article II de la convention, intitulé « Moyens accordés par la commune » le paragraphe suivant :

Considérant la demande exprimée par l'association et au vu des projets et bilans fournis, une subvention complémentaire de fonctionnement est accordée à l'Association pour l'exercice 2012 par la délégation Petite Enfance et Jeunesse de la Commune d'un montant total de 20 000 €. Cette subvention est destinée à soutenir l'organisation des activités et manifestations programmées par l'association ainsi que le fonctionnement de l'Espace des Musiques Actuelles “ Nadine Claveirole”.

Article 2

Toutes les autres clauses de la convention d'objectifs établies entre la Commune et l'Association demeurent inchangées.

A Aix-en-Provence, le :

Pour la Commune

Pour l'Association

Le Maire ou
L'Adjoint Délégué Petite Enfance et Jeunesse

Le Président